

moins que ceux qui lui seraient amenés par le pur amour du bien public, il serait bientôt réduit à abandonner son tribunal.

Le législateur ne peut faire concourir les hommes à ses vues qu'en intéressant leurs affections et leurs passions. Les motifs qui les font agir sont personnels ou sociaux, ou anti-sociaux. Son premier objet sera non-seulement d'employer à son service tous les motifs sociaux qui sont déjà en action, mais encore de les cultiver, de les fortifier, de leur donner toute l'étendue possible. * Par rapport aux motifs personnels, il cherchera à les limiter, à les réprimer, sans leur imputer un blâme qu'ils ne méritent point. Par rapport aux motifs anti-sociaux, il ne se servira jamais de ces dangereux auxiliaires que par nécessité; il ne les mettra point de lui-même en mouvement, mais comme ils existent, il s'efforcera de diriger leur influence vers le bien public: il laissera surtout la concurrence libre dans les carrières des honneurs et de la fortune, afin de convertir l'envie en émulation.

* Voyez Traité de législation, tom. III, chap. 16, 2^e édition, *Culture de la bienveillance*.

CHAPITRE V.

SOPHISME DE PARTIALITÉ AVOUÉE.

Examen d'une maxime qui représente la partialité comme louable.

IL ne faut pas, dit-on, argumenter de l'abus contre l'usage. Il ne faut pas conclure qu'une chose soit mauvaise, à raison du mauvais usage qu'on en fait.

Cette proposition est spécieuse; elle peut s'expliquer dans un sens raisonnable; mais elle est fautive en elle-même et dangereuse dans les conséquences qu'on veut en tirer.

S'agit-il d'examiner une institution? tous les bons effets qui en résultent, constituent ce qu'on appelle son *usage*: tous les mauvais effets qui en dérivent, non par accident, mais par la volonté des hommes, constituent ce qu'on appelle son *abus*.

On ne doit juger de la bonté d'une institution que par une comparaison exacte et complète entre l'usage et l'abus.

1^o La maxime peut signifier qu'en faisant le bilan d'une institution, il ne faut pas conclure

qu'elle soit mauvaise, parce que ses effets sont en partie mauvais.

Ce sens présente une vérité trop incontestable pour avoir besoin d'être prouvée, mais utile et même nécessaire comme avertissement, puisqu'elle a été souvent oubliée ou volontairement méconnue par des écrivains amoureux du paradoxe.

Cette maxime, appliquée aux circonstances pécuniaires d'un individu, revient à ceci : — de ce qu'un homme a des dettes, ne concluez pas qu'il n'a point de propriété.

2° La maxime peut signifier qu'en faisant l'examen en question, il ne fallait passer en ligne de compte que les bons effets, et omettre tous les mauvais. — Ce qui revient à dire qu'il est bon de se tromper soi-même et de tromper les autres.

Ce sophisme implique la crainte de l'examen et le sentiment confus d'une mauvaise cause. Il est nuisible dans tous ses effets.

Si la partialité est reconnue, non-seulement elle détruit la confiance, mais elle fait naître des soupçons qui vont souvent au delà du mal qu'on a voulu déguiser. Si elle n'est pas découverte, elle perpétue les abus qu'un examen judicieux aurait fait cesser. Elle entretient dans l'esprit public cette espèce de faiblesse intellectuelle qui tend à confondre le faux et le vrai. Les préjugés nationaux ainsi flattés peuvent prendre un degré de force et

de violence qui conduit aux plus grands malheurs.

Il y a deux classes d'écrivains à qui l'on peut particulièrement reprocher soit une partialité d'intérêt, soit une partialité de prévention : les historiens et les juriconsultes ; les uns en faveur de leur patrie, de ce qu'ils appellent sa gloire et sa grandeur ; les autres en faveur du système de lois qu'ils entreprennent d'expliquer.

Mais ce sophisme a été particulièrement enrôlé au service de la religion. La notion la plus commune est qu'on ne saurait montrer trop de partialité en sa faveur. Il ne faut prendre les témoignages que d'une part.

L'auteur de cette maxime, quel qu'il soit, avait une très-mauvaise opinion ou de la religion ou des hommes : de la religion, s'il estimait qu'après un fidèle calcul de ses effets, la balance tournerait contre elle : des hommes, si, croyant que l'utilité de la religion serait démontrée par son résultat, il les jugeait incapables de saisir cette vérité, et pensait qu'on dût les tromper comme des enfans : opinion qui, pour le dire en passant, doit aboutir au despotisme universel ; car si les hommes sont radicalement incapables de bien juger de ce qui leur convient, toute liberté leur est nuisible, toute connaissance est un piège de plus.

Pour déguiser cette partialité trop marquée, on a eu recours à un expédient. On a créé une autre

entité abstraite qu'on a dévouée comme le bouc expiatoire, et qui est chargée de tous les mauvais effets : on l'appelle tantôt superstition, tantôt fanatisme. La superstition fait tout le mal ; et tout le bien, on l'attribue à la religion. C'est une espèce de manichéisme avec son bon et son mauvais principe.

Pour faire une balance exacte et impartiale, il faudrait séparer ce qui appartient aux différentes sanctions qui influent sur la conduite des hommes, ouvrir un compte pour tout ce qui se fait par la sanction naturelle, par la sanction politique, par la sanction de l'honneur (ou sanction morale) ; et quand on aurait vu ce qu'elles peuvent produire par elles-mêmes, conjointement ou séparément, on verrait ce qui reste à la sanction religieuse, ce qui lui appartient incontestablement ; et l'on aurait alors tous les élémens d'une discussion candide et instructive.*

* Eusèbe déclare, dans son Histoire de l'Eglise, qu'il a rapporté tout ce qui pouvait contribuer à l'honneur de la religion, et supprimé tout ce qui pouvait tourner à sa honte. Dans sa *Préparation évangélique*, un des ouvrages les plus savans et les plus soignés que l'antiquité nous ait laissés, le 32^e chapitre du 12^e livre porte cette proposition scandaleuse : « *Comment il peut être légitime et convenable d'employer la fausseté comme une médecine et pour le bien de ceux qui ont besoin d'être trompés.* » Le célèbre historien

Gibbon, dans sa *Défense*, pag. 152, censure avec beaucoup de force un théologien anglais qui avait cherché à pallier cette *prudence* d'Eusèbe. Il cite un passage de Melchior Canus, qui se plaint « de ce que les vies des philosophes » ont été écrites par Diogène Laërce, et celles des Césars » par Suétone, avec un respect plus scrupuleux pour la » vérité, que celles des martyrs et des saints par les écrivains catholiques. » Et cependant cette partialité infidèle a des conséquences plus pernicieuses dans l'histoire ecclésiastique que dans l'histoire politique. Si Laërce avait caché les défauts de Platon, si Suétone avait déguisé les vices d'Auguste, nous y aurions peut-être perdu quelques anecdotes curieuses ou instructives, et nous aurions une idée exagérée du mérite de ces hommes célèbres. Voilà le seul inconvénient qui eût pu résulter de leur silence. Mais si Eusèbe avait rapporté fidèlement les scandaleuses dissensions des confesseurs de la foi, s'il avait montré que leurs vertus étaient empreintes d'orgueil et d'obstination, que leur piété n'était pas exempte d'enthousiasme, il aurait prémuni ses lecteurs contre cet excès de vénération pour eux, qui dégénéra insensiblement en culte religieux. Son Histoire, en cachant ou palliant tout ce qui tient aux faiblesses humaines, fut un des moyens les plus efficaces de consacrer la mémoire, les reliques et les écrits des saints du parti dominant ; et une grande partie des erreurs et des corruptions des âges suivans peut être justement attribuée à cette criminelle dissimulation de l'Histoire ecclésiastique.

« Les fables, dit l'abbé Fleury, se découvrent tôt ou tard ; et, alors, elles donnent occasion de se défier de tout, et de combattre les vérités les mieux établies. » *Premier discours sur l'Hist. eccl.* ; pag. 16.

L'abbé Fleury est cependant l'homme qui a le plus altéré

l'histoire dans le sens indiqué par Eusèbe. Il supprime d'une relation antique tous les miracles ridicules qui l'auraient rendue suspecte, du langage d'un saint toute amertume, de sa conduite toute violence. La comparaison, année par année, de son Histoire à celle de Raynaldus, qui lui a servi de base, est un constant commentaire sur ce chapitre.

CHAPITRE VI.

SOPHISMES DES TERMES AMBIGUS.

LA contrariété tient souvent au langage.
On peut s'entendre moins formant un même son,
Que si l'un parlait basque et l'autre bas-breton.

RULHIÈRE.

I. *Pétition de principe cachée dans un seul mot.*

LA *pétition de principe* ou le *cercle vicieux* est un des sophismes les plus connus, même de ceux qui n'ont pas fait une étude particulière de la logique. Une question étant donnée, on prétend la résoudre en affirmant la chose même qui est en question, le *quod erat demonstrandum*. Pourquoi l'opium fait-il dormir? C'est qu'il a une vertu soporifique. — C'est un de ceux qu'Aristote avait signalés. Mais Aristote n'a pas décrit et n'a pas même indiqué un mode particulier de l'employer, par le moyen d'un seul mot. Cependant le sophisme ainsi couvert et caché, n'en est que plus efficace. Cherchons à le démêler.

Dans la nomenclature des êtres moraux, il est des dénominations qui présentent l'objet pur et simple, sans y ajouter aucun sentiment d'ap-

probation ou de désapprobation. Par exemple : *désir, disposition, habitude, caractère, motif*. J'appelle ces termes, *neutres*.

Il en est d'autres qui, à l'idée principale, joignent une idée habituelle d'approbation. *Honneur, piété, générosité, gratitude*.

D'autres joignent à l'idée principale une idée habituelle de désapprobation. *Libertinage, avarice, luxe, cupidité, prodigalité*.*

Si l'on formait un catalogue des plaisirs, désirs, émotions, affections, penchans, etc., on en trouverait quelques-uns qui sont pourvus de ces trois espèces de dénominations, mais en très-petit nombre. Pour les uns, vous n'avez que des termes approbatifs ; pour d'autres, et c'est le grand nombre, vous n'en avez que de désapprobatifs. Par dénominations, j'entends celles qui ne consistent que dans un seul mot ; car, avec des phrases composées, on peut exprimer tout ce qu'on veut.

Beaucoup de termes, neutres dans l'origine, ont pris par degrés une teinte de blâme ou de louange, à mesure que les sentimens moraux se sont développés par les progrès de la civilisation.

* Dans la première édition, j'avais hasardé, d'après mon auteur, deux termes nouveaux, *eulogistique* et *dyslogistique*, synonymes d'*approbatif*, et *désapprobatif*. On m'a objecté qu'ils n'étaient pas assez nécessaires pour justifier le néologisme. Je les ai supprimés.

Tyran a été un terme neutre. Le mot *pirate* fut employé par les anciens Grecs comme un terme neutre, et quelquefois comme un terme honorable, jusqu'à ce qu'enfin il n'a plus exprimé qu'un délit. *Vitium*, disent quelques étymologistes, n'exprimait qu'une maladie dans la plante qui porte le vin. *Virtus* ne signifiait que *force*. *Latro, hostis*, et beaucoup d'autres avaient insensiblement changé de signification. Ces variations dans toutes les langues fournissent un fonds de recherches curieuses et intéressantes.

Venons maintenant à notre objet, le sophisme qui se cache sous ces mots. — Ces termes moraux qui ont pris ce caractère déterminé en bonne ou en mauvaise part, ne sont point des termes simples. Ils renferment une proposition, un jugement. Le mot seul et par lui-même affirme que l'objet auquel on l'applique est un objet d'approbation ou de désapprobation.

Une dénomination partielle ajoute donc à la proposition primitive une proposition secondaire ; et cette addition se fait d'une manière imperceptible, ou du moins cachée.*

En parlant de la conduite, ou des penchans, ou

* En termes de logique, la proposition primitive est le *sujet* ; la seconde est le *prédicat*. Ce prédicat est un jugement d'approbation ou de désapprobation sur l'acte, ou le motif, ou l'intention dont il s'agit.

des motifs de tel individu, vous est-il indifférent? vous employez le terme neutre. Voulez-vous lui concilier la faveur de ceux qui vous écoutent? vous avez recours au terme qui emporte un accessoire d'approbation. Voulez-vous le rendre méprisable ou odieux? vous usez de celui qui emporte un accessoire de blâme.*

Pour employer ce genre de sophisme, il n'est pas besoin de l'avoir étudié. On y tombe tout naturellement; on en fait usage sans s'en apercevoir. Molière dit qu'un gentilhomme sait tout sans avoir rien appris. Tout homme est gentilhomme par rapport à ce sophisme. La difficulté est de le désapprendre. Dans d'autres cas, on enseigne; dans celui-ci, il faut désenseigner.

Toutes les fois qu'il s'agit d'estimer si la chose mérite blâme ou louange, celui qui ne veut employer qu'un terme partial cherche à éluder la preuve, et à faire passer pour vrai ce qu'il sait être faux. C'est une pétition de principe.

Il s'agit d'une mesure politique à discuter. Chan-

* *Culte*, *dogme*, sont des termes neutres; *religion*, *piété*, *dévotion*, sont pris dans un sens d'éloge; *superstition*, *crédulité*, *fanatisme*, sont pris dans un sens de blâme. Rien de plus commun que l'application de ces divers noms aux mêmes choses, selon les vues de ceux qui parlent. Ce qui est *religion* aux yeux de l'un, est *superstition* aux yeux de l'autre.

gement dans la loi est un terme neutre. *Perfectionnement*, *amélioration*, sont des termes de faveur: *innovation* est un terme de défaveur.

Il ne sera pas rare, dans un débat, de voir ces trois mots, mais surtout les deux derniers, appliqués à la même mesure par les deux partis, avec l'intention de produire un effet par la seule force du mot. Celui d'*innovation*, qui semble synonyme de nouveauté, a pris un caractère, sinon absolument mauvais, du moins suspect. Innovation emporte l'idée d'un changement téméraire ou brusque, qui ne s'allie pas avec les choses existantes. Celui qui ne veut point écouter ou alléguer de raison, et qui aurait honte de rejeter une mesure améliorative, la rejette, sans scrupule, sous le nom d'*innovation*. Ce nom insinue une présomption générale contre la mesure proposée.

Tous les sophismes suivans renferment la *pétition de principe*, et précisément celle qui est cachée dans le mot; mais ils ont quelque circonstance qui les distingue.